

Rappels et renseignements importants

Pour vos comptes TD Waterhouse Canada Inc.

Information sur le risque lié à l'effet de levier et information devant être fournie par les actionnaires importants

Données fiscales 2020



À propos de cet avis

Veuillez lire attentivement le sommaire des renseignements fourni dans cet avis. **Aucune intervention n'est requise de votre part.** Pour toute question, veuillez communiquer avec votre planificateur financier.

Information sur le risque lié à l'effet de levier et information devant être fournie par les actionnaires importants

Renseignements importants concernant le risque lié à l'effet de levier

L'utilisation de fonds empruntés pour financer l'achat de titres comporte un risque plus important qu'un achat au comptant seulement.

Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, votre obligation de rembourser le prêt et de payer les intérêts selon ses modalités demeure la même, même si la valeur des titres achetés diminue.

Une stratégie de placement qui utilise des fonds empruntés peut entraîner des pertes beaucoup plus importantes qu'une stratégie qui ne fait pas appel à l'emprunt. Certaines conséquences fiscales peuvent également s'appliquer à vous si des actifs de votre compte doivent être vendus pour vous permettre de respecter toute obligation touchant le remboursement de l'argent emprunté ou le versement de l'intérêt exigible.

Remarque importante pour les initiés et les actionnaires importants

Pour maintenir l'égalité des chances de tous les investisseurs et conformément aux règlements applicables à l'industrie des valeurs mobilières canadiennes, les initiés et les actionnaires importants de sociétés cotées en bourse sont tenus de divulguer leur statut au moment d'ouvrir un compte de courtage et de communiquer les changements de statut dès qu'ils ont lieu.

De plus, les initiés et les actionnaires importants sont tenus de divulguer leur statut lorsqu'ils passent des ordres sur des titres émis par la société à laquelle ils sont associés ou qui sont liés à celle-ci, et que les ordres sont placés à une bourse ou à un marché du Canada.

La même exigence de divulgation s'applique si vous avez une autorisation de négociation ou une procuration à l'égard du compte d'une autre personne et que vous effectuez des opérations en leur nom et que vous ou l'autre personne êtes un initié ou un actionnaire important des titres de l'émetteur. Cette exigence s'applique également si un initié ou un actionnaire important a un intérêt financier à l'égard d'un compte ou la propriété véritable de ce compte.

Les initiés et les actionnaires importants doivent communiquer avec leur planificateur financier et divulguer leur relation avec la société avant de placer de tels ordres.

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez mettre à jour les renseignements concernant votre statut d'initié ou d'actionnaire important (y compris si vous êtes un initié assujéti), veuillez communiquer avec votre planificateur financier.

Vos feuillets d'impôt

La période de déclaration des revenus pour 2020 commence dans quelques mois à peine. Pour vous aider à vous préparer, nous avons fait un calendrier avec les dates auxquelles vous devriez recevoir les feuillets d'impôt les plus courants par la poste ou au moyen des CyberServices. Selon les placements que vous détenez dans vos comptes et les opérations effectuées, vous recevrez quelques-uns ou l'ensemble des documents fiscaux ci-dessous.

Rappels

- **1^{er} mars 2021** : Dernier jour pour cotiser au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour 2020.
- **30 avril 2021** : Dernier jour pour la déclaration des revenus par les particuliers.
- **15 juin 2021** : Dernier jour pour la déclaration des revenus par les travailleurs autonomes. Si vous avez un solde dû pour 2020, vous devez l'acquitter au plus tard le **30 avril 2021**.

Comptes enregistrés		
Document	Aperçu	Date prévue d'envoi
Reçus de cotisation REER	Toutes les cotisations REER	Semaine du 4 janvier 2021 pour les cotisations versées entre le 3 mars et le 31 décembre 2020 Chaque semaine à compter du 4 janvier 2021 pour les cotisations versées dans les 60 premiers jours de 2021.
NR4 – Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	Retraits d'un REER de non-résident	31 mars 2021
NR4 – Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)	Retraits d'un FERR de non-résident	31 mars 2021
Feuillet T4RSP (REER)	Retraits d'un REER	1 ^{er} mars 2021
Feuillet T4RIF (FERR)	Retraits d'un FERR	1 ^{er} mars 2021
Relevé 2	Résidents du Québec – transmis avec le feuillet T4RSP/T4RIF	1 ^{er} mars 2021
T4A/Relevé 1	Retraits d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE)	1 ^{er} mars 2021
T4A/Relevé 1	Retraits d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)	1 ^{er} mars 2021
Comptes non enregistrés		
Document	Aperçu	Date prévue d'envoi
Feuillet T5/RL-3 (fonds communs de placement)	Distribution du revenu provenant de fonds de la Catégorie Sociétés et d'un compte d'épargne à intérêt élevé	Le 1 ^{er} mars 2021, par la société de fonds communs de placement
Feuillet T3/RL-16 (fonds communs de placement)	Distribution de revenu et remboursement de capital de fiducies de fonds communs de placement	Le 31 mars 2021, par la société de fonds communs de placement
Feuillet T5/RL-3	Dividendes et intérêts égaux ou supérieurs à 50 \$	1 ^{er} mars 2021
Feuillet T5/RL-3	Tous les revenus provenant d'une société à actions scindées	1 ^{er} mars 2021
Feuillet T5008/RL-18	Toutes les dispositions (ventes, rachats et titres arrivés à échéance) pour l'année d'imposition	1 ^{er} mars 2021
Feuillet T3/RL-16	Revenu provenant de parts de fiducie	31 mars 2021
Feuillet T5013/RL-15	Revenu d'une société de personnes	31 mars 2021
Feuillet NR4	Distributions aux non-résidents	31 mars 2021
Feuillet 1042-S	Revenu de source américaine* déclaré pour les fiducies passives, les fiducies de cédant et les sociétés de personnes	15 mars 2021
Feuillet 1099INT	Personne des États-Unis qui reçoit des intérêts	1 ^{er} février 2021
Feuillet 1099-DIV	Personne des États-Unis qui reçoit des dividendes	1 ^{er} février 2021
Formulaire de remplacement 1099-B	Personne des États-Unis qui reçoit le produit d'une vente	15 février 2021
Documents non gouvernementaux	Sommaire des revenus de placement, si le client reçoit un feuillet T5	1 ^{er} mars 2021
	Sommaire des opérations	1 ^{er} mars 2021
	Sommaire des revenus de la fiducie, à l'exception des fonds communs de placement	31 mars 2021
	Sommaire des parts de fiducie en suspens	31 mars 2021

- Pour les réponses aux questions fréquemment posées et plus encore, visitez <http://www.td.com/infofiscale>.
- Si vous avez des questions à propos de la transmission de vos feuillets d'impôt, veuillez communiquer avec votre planificateur financier. Si vous avez besoin de conseils fiscaux particuliers, consultez votre conseiller en fiscalité.
- Au cours des prochains mois, vous pourriez recevoir une trousse fiscale comprenant des renseignements pouvant vous aider à produire votre déclaration de revenus pour 2020.

Les renseignements aux présentes ont été fournis par Planification financière, Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Planification financière, Gestion de patrimoine TD est une division de TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de La Banque Toronto-Dominion. TD Waterhouse Canada Inc. – membre du Fonds canadien de protection des épargnants. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.